



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1935

Lyon 7e - Approbation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'association les PEP69/Métropole de Lyon avec la gratuité partielle d'un tènement bâti situé 13 rue Challemel Lacour, correspondant pour partie au DITEP Maria Dubost - EI 07004

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1935 - LYON 7E - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES PEP69/METROPOLE DE LYON AVEC LA GRATUITE PARTIELLE D'UN TENEMENT BATI SITUE 13 RUE CHALLEMEL LACOUR, CORRESPONDANT POUR PARTIE AU DITEP MARIA DUBOST - EI 07004 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un foncier de 7 262 m<sup>2</sup> composé des parcelles cadastrées CD 166, CD 167 et CD 16 situées au 13 rue Challemel Lacour, angle avenue Jean Jaurès, à Lyon 7<sup>ème</sup>. Sur ce tènement, est édifiée « l'école Maria Dubost », un dispositif institutionnel thérapeutique, éducatif et pédagogique (DITEP) qui accueille en journée des enfants et adolescents ayant des difficultés psychologiques et/ou physiques.

Ce tènement a été mis à disposition de l'œuvre laïque de perfectionnement professionnel du Rhône (OLPPR), substituée en 2018 par l'association « les PEP69/Métropole de Lyon », par deux baux emphytéotiques. Le premier, consenti sur la parcelle CD 166, est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Le second, conclu sur les parcelles CD 16 et 167, arrive quant à lui à échéance un an plus tard, le 31 décembre 2022.

Les bâtiments du DITEP étant devenus peu fonctionnels au regard de l'évolution des besoins, les PEP69 travaillent depuis plusieurs années avec la SACVL sur un projet de restructuration visant notamment à optimiser leur emprise foncière et à rationaliser les locaux. La SACVL propose ainsi un projet mixte regroupant d'une part la restructuration de l'école Maria Dubost et d'autre part la création d'un petit ensemble de 27 logements sociaux. Le rez-de-chaussée de l'immeuble de logements serait quant à lui affecté aux besoins de stationnement de l'école Maria Dubost. Dans cette perspective, il est prévu de proposer prochainement au Conseil municipal l'approbation d'un nouveau bail emphytéotique au profit de la SACVL laquelle mettra à disposition des PEP69 les locaux de l'école réhabilités par convention distincte. Dans l'attente de la finalisation des discussions sur ce nouveau bail, et compte tenu de l'achèvement du bail emphytéotique le 31 décembre 2021, il a été convenu avec la SACVL et les PEP69 que la Ville de Lyon mettrait temporairement à disposition des PEP69 les locaux du DITEP et ce afin de garantir la continuité de leur action, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une année.

Il vous est donc proposé l'approuver la signature d'une convention d'occupation temporaire au profit de l'association les PEP 69/Métropole de Lyon dont les modalités seraient les suivantes :

- durée : un an, prorogeable par tacite reconduction pour une durée d'une année supplémentaire. Il pourra être mis fin à la convention de façon anticipée à la signature du titre d'occupation devant être consenti par la Ville de Lyon au profit de la SACVL ;
- redevance : 13 675 €/an, soit 1 139,58 €/mois.

La valeur locative annuelle des locaux d'environ 1 200 m<sup>2</sup> situés sur la parcelle CD 166, répartis sur deux niveaux, et de la cour d'environ 1570 m<sup>2</sup>, s'élève à 68 375 €/an.

Néanmoins, compte-tenu de l'activité d'intérêt général de cette association, il vous est proposé d'approuver une redevance annuelle d'un montant de 13 675 €/an, la gratuité partielle accordée par la Ville de Lyon s'élevant à 54 700 €

Il est précisé que les fluides, différents abonnements et impôts fonciers seront intégralement pris en charge par l'association « Les PEP69 / Métropole de Lyon ».

Vu le projet de convention d'occupation temporaire ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention d'occupation temporaire au profit de l'association « Les PEP69 » d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans les modalités susvisées incluant une gratuité partielle est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation temporaire précitée ainsi que tout document y afférent.
- 3- La redevance sera prise en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés aux natures comptables 752, fonction 425, de l'opération RECETDOM, du programme GESTPATRIM.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET